



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, Mme Pamela-Ann Bouchard-Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton tiendra une séance extraordinaire le lundi 16 décembre 2024 à 19h30 à la Salle communautaire située au 29 rue de la Fabrique, pour l'adoption du règlement 24-259 fixant le taux de taxation annuel, le taux d'intérêt sur les comptes dus à la Municipalité, les tarifs compensatoires pour l'exercice financier 2025, les conditions de leur perception, et le nombre et les dates de versements des taxes municipales.

Que le budget municipal 2025 et le programme triennal d'immobilisation 2025-2027 seront présentés et adoptés lors de la séance extraordinaire du lundi 16 décembre 2024 à 19h40 à la Salle communautaire située au 29 rue de la Fabrique.

Donné à Saint-Pierre-de-Broughton, ce 9 décembre 2024.


Pamella-Ann Bouchard-Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Pamela-Ann Bouchard-Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil, soit le site Internet de la Municipalité ainsi que sur son Facebook.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 décembre 2024.


Pamella-Ann Bouchard-Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière